

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs
et au Bureau de la présidence du conseil

Téléphone : 514 872-3000

www.ville.montreal.qc.ca/commissions - commissions@montreal.ca

COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

CONSULTATION PRÉBUDGÉTAIRE 2022

RECOMMANDATIONS

À la suite de la consultation prébudgétaire en vue de l'élaboration du budget 2022 de l'agglomération de Montréal, la Commission sur les finances et l'administration (CFA) est reconnaissante envers toutes les personnes et tous les organismes qui lui ont soumis une opinion dans le cadre de cet exercice, et ce, malgré le contexte exceptionnel sanitaire en cours lié à la Covid-19. Elle tient également à souligner la collaboration du Service des finances et le remercie.

Au terme de la consultation, la Commission formule les constats et recommandations suivants à l'Administration :

1. Processus de consultation prébudgétaire

CONSIDÉRANT l'importance pour la Ville de Montréal de la participation de la population montréalaise au processus budgétaire et son engagement à œuvrer à recueillir les opinions citoyennes;

CONSIDÉRANT les recommandations émises par la Commission dans le cadre du précédent exercice prébudgétaire concernant la méthodologie des outils de concertation du public;

La Commission recommande à l'Administration de

- R-1.** Poursuivre l'application des outils de consultation afin d'assurer la rigueur méthodologique, la représentativité de l'échantillon et la fiabilité des résultats dans les exercices de participation citoyenne prébudgétaires subséquents ;

2. Gouvernance budgétaire

2.1 Gestion des finances publiques

CONSIDÉRANT les importantes perturbations socioéconomiques sans précédent attribuées à la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 dont les conséquences perdureront dans les années à venir et conséquemment, pèseront sur les finances publiques et les priorités budgétaires des prochains exercices financiers;

CONSIDÉRANT le ralentissement de l'activité économique, voire la mise à l'arrêt complet de certains secteurs d'activité, la baisse des revenus et l'incertitude des perspectives sanitaires et économiques à court et moyen terme, tant le dénouement de cette crise est incertain;

CONSIDÉRANT les perspectives incertaines du reflux de la Covid-19 et de la levée définitive des restrictions sanitaires et ce, malgré l'accélération de la campagne de vaccination en cours;

CONSIDÉRANT qu'il faut agir avec prudence, responsabilité et rigueur, mais également engager des plans de reprise ambitieux pour préparer l'« après-Covid-19 », impulser un rebond de l'activité et retrouver un niveau d'avant la crise;

CONSIDÉRANT ce qui précède, Montréal fait preuve de résilience : elle a su s'adapter à un contexte aussi exceptionnel qu'inédit et elle demeure, malgré les grandes difficultés rencontrées, en bonne posture financière pour poursuivre les stratégies de relance et renouer avec sa vitalité pré-pandémique;

La Commission recommande à l'Administration de

- R-2.** Poursuivre en continu une maîtrise serrée des dépenses et identifier les économies envisageables tout en s'acquittant de sa mission première de prestation de services publics, particulièrement en période de difficulté économique.
- R-3.** Poursuivre un contrôle des dépenses liées au coût en personnel de la fonction publique tout en tenant compte de l'indexation des salaires liée aux conventions collectives.
- R-4.** Continuer la conciliation entre la nécessité de répondre aux besoins fondamentaux de la population par des dépenses d'urgence sanitaire et les plans de reprise d'activité ciblés aux secteurs les plus exposés et les plus susceptibles d'impulser une relance de l'activité.

2.1.2 Gestion de la dette

CONSIDÉRANT la saine gestion des finances publiques, la capacité de payer des contribuables, et la crédibilité envers les bailleurs de fonds qui financent la dette;

CONSIDÉRANT l'environnement favorable sur les marchés d'emprunt, notamment avec des taux historiquement bas, mais que des signes de retour de l'inflation pourraient conduire à une augmentation des taux d'intérêts;

La Commission recommande à l'Administration de

- R-5.** Assurer la soutenabilité de la dette en maîtrisant l'endettement et démontrant la capacité de contenir le rythme des dépenses.
- R-6.** Maintenir à un niveau raisonnable – en tenant compte du contexte actuel consécutif à la pandémie – la stratégie de paiement au comptant des immobilisations.

2.1.3 Équilibre budgétaire

CONSIDÉRANT que nonobstant la conjoncture économique actuelle et les mesures de compensation ponctuelles des autres ordres de gouvernement, la croissance des dépenses publiques augmentent plus rapidement que les recettes résultant à un écart structurel;

CONSIDÉRANT que la principale source de revenus de la Ville repose sur la taxation foncière et que la marge de manœuvre dont disposent les municipalités pour financer leurs dépenses est limitée pour relever les défis actuels et de demain, notamment climatique;

CONSIDÉRANT que la taxation foncière représente pour une partie de la population un poids financier important par rapport au revenu dont elle dispose, particulièrement dans le contexte actuel, et que son allègement a été identifié comme une mesure de soutien à privilégier;

CONSIDÉRANT les leviers actuels et ceux qui relèvent des autres ordres de gouvernements;

La Commission recommande à l'Administration de

- R-7.** Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec pour octroyer à l'agglomération de Montréal de nouveaux pouvoirs lui permettant de diversifier ses sources de revenus.
- R-8.** Mettre en place un comité d'expertise en fiscalité municipale afin d'explorer la mise en place de nouveaux pouvoirs de taxation ou de redevance déjà concédés aux municipalités pour élargir l'assiette fiscale et s'assurer que ces options soient plus équitables.

- R-9.** Explorer des mécanismes alternatifs et innovants pour alléger le fardeau fiscal foncier des propriétaires à faible revenu, notamment les personnes aînées.

CONSIDÉRANT la hausse des dépenses avec notamment le déploiement de mesures d'urgence sanitaires et économiques coûteuses pour répondre aux besoins impérieux de la population et soutenir les secteurs les plus touchés par ces mesures;

La Commission recommande à l'Administration de

- R-10.** Poursuivre des représentations afin de réclamer du gouvernement du Québec d'assumer l'entièreté des dépenses liées à la gestion de la Covid-19 et des pertes de revenus (p. ex. transport en commun, stationnement tarifé, permis et droits de mutation) provoquées par celle-ci.
- R-11.** Demander du gouvernement du Québec d'accélérer le décaissement des compensations pour ces dépenses extraordinaires.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 87 de la Charte de la Ville de Montréal, « [...] la ville a, [...], des compétences, obligations et pouvoirs particuliers dans [...] la promotion économique et le développement communautaire, culturel, économique, social et en matière d'environnement et de transport »;

CONSIDÉRANT qu'à titre de gouvernement de proximité, Montréal est de plus en plus appelée à agir en subsidiarité dans plusieurs domaines d'intervention qui ne relèvent pas originellement des compétences municipales, sans que les compensations financières des paliers des gouvernements supérieurs soient proportionnelles aux responsabilités et aux sommes décaissées;

CONSIDÉRANT que la santé publique et les services sociaux relèvent du champ de compétence provincial;

La Commission recommande à l'Administration de

- R-12.** Recenser les interventions de la Ville jusqu'ici dévolues aux autres ordres de gouvernements et pour lesquelles la Ville agit afin de leur réclamer les sommes compensatoires.

3. Soutien à une reprise économique durable et solidaire

CONSIDÉRANT qu'une reprise économique solide, durable et solidaire implique de mettre en œuvre la transition écologique dans toutes les sphères d'activité ;

CONSIDÉRANT que de l'avis de la population montréalaise, la Ville a un rôle à jouer dans la transition énergétique, entre autres, en incitant à adopter des comportements éco-responsables;

CONSIDÉRANT qu'il ressort des avis que Montréal a également un rôle à jouer dans la reprise économique, entre autres, en soutenant les entreprises et organisations qui ont été durement éprouvées par les conséquences de la pandémie, notamment les commerces indépendants de quartier;

CONSIDÉRANT que la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal représente le moteur économique du Québec;

CONSIDÉRANT que le centre-ville de la métropole a été grandement affecté par les conséquences de la pandémie;

CONSIDÉRANT que selon l'Institut de la statistique du Québec, la métropole a perdu en 2020 près de 60 000 emplois – essentiellement dans le secteur privé dans les services d'hébergement et de restauration et ceux issus des arts, spectacles et loisirs;

CONSIDÉRANT que Montréal a depuis regagné la majorité des emplois perdus et qu'elle occupe le 3^e rang du palmarès de la reprise de l'emploi des plus grandes métropoles d'Amérique du Nord;

CONSIDÉRANT que parmi les organisations identifiées pour lesquelles Montréal a été appelée à soutenir, notons celles à vocation sociale, celles qui investissent dans les énergies propres, celles qui partagent les ressources et les organisations dirigées par des femmes;

CONSIDÉRANT que parmi les principaux points identifiés pour relever le défi climatique figurent le transport et la circulation ainsi que l'augmentation des espaces verts;

CONSIDÉRANT le mandat de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) de planifier, développer et promouvoir le transport en commun dans le Grand Montréal et le projet de prolongement du Réseau express métropolitain (REM) par la Caisse de dépôt et placement du Québec;

La Commission recommande à l'Administration de

R-13. Solliciter le soutien financier des paliers supérieurs de gouvernement pour stimuler la reprise économique, développer le transport en commun, le logement social, la culture, etc.

R-14. Mobiliser les efforts pour un accroissement des investissements d'infrastructure et d'aménagement urbain à fort impact de développement économique et sur l'environnement de vie de la population qui soient écologiques, inclusifs et solidaires qui permettront une reprise aussi solide que durable.

- R-15.** Élargir le recours à une approche incitative, notamment par des mesures d'écofiscalité, pour encourager et accompagner les changements de comportement écologiques vertueux.
- R-16.** Accélérer le démarrage de projets structurants et ambitieux, les investissements en matière de décontamination de sites publics et privés dans des secteurs à haut potentiel de développement et l'approbation diligente des projets immobiliers.
- R-17.** Poursuivre les représentations auprès du gouvernement du Québec pour accroître le financement destiné à soutenir la reprise économique du centre-ville de la métropole et ainsi retrouver sa vitalité.
- R-18.** Élaborer une réglementation favorable à une reprise dynamique des activités commerciales.
- R-19.** Recevoir une présentation du budget de l'ARTM lors des prochains exercices d'étude publique du budget de la Commission sur les finances et l'administration.

Crise du logement et hausse des loyers commerciaux

CONSIDÉRANT que la crise sanitaire de la Covid-19 a exacerbé les inégalités et a mis à mal les populations les plus vulnérables et les commerces indépendants;

CONSIDÉRANT les besoins impérieux de logements pour les ménages à revenu modeste et des besoins criants des personnes en situation d'itinérance;

CONSIDÉRANT que malgré une hausse du taux d'inoccupation qui a doublé en 2020 pour atteindre 3,2% sur l'île de Montréal, le dernier Rapport sur le marché locatif de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) dénote la plus forte hausse des loyers depuis le début des années 2000 – une augmentation de 4,6% - avec un taux d'inoccupation de 1%, alors qu'il est établi à 2,7% en 2020;

CONSIDÉRANT l'entente de principe entre les gouvernements du Québec et du Canada à l'égard de la Stratégie nationale du logement (SNL);

CONSIDÉRANT que le financement de logements sociaux, communautaires et abordables incombe aux paliers de gouvernement supérieurs;

CONSIDÉRANT l'importance des commerces de proximité et indépendants au tissu social et leur contribution au dynamisme des milieux de vie;

CONSIDÉRANT les engagements pris par l'Administration dans sa réponse aux pistes de solutions proposées dans le cadre de l'étude de la problématique des locaux vacants sur les artères commerciales à Montréal par la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation;

La Commission recommande à l'Administration de

- R-20.** Réclamer du gouvernement du Québec les financements nécessaires pour rehausser de façon significative et pérenne l'offre d'hébergement pour assurer la stabilité domiciliaire des personnes en situation d'itinérance.

- R-21.** Réclamer un financement important et soutenu des paliers de gouvernement supérieurs dans le développement de nouveaux projets d'habitation et la réhabilitation du parc immobilier locatif social et communautaire.
- R-22.** Poursuivre, en vertu des pouvoirs conférés aux municipalités, la constitution de réserves foncières aux fins d'utilité publique (bâtiments et terrains) destinés à des projets de logements sociaux et abordables adaptés aux familles.
- R-23.** Soutenir le maintien de commerces de proximité et indépendants et l'accessibilité à des locaux commerciaux abordables pour freiner la dévitalisation des quartiers et favoriser le développement et l'achat local.
- R-24.** Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin de mettre en place des mesures, dont la mise en place d'un registre des baux, pour protéger les locataires résidentiels et commerciaux et freiner la spéculation immobilière et conséquemment, l'augmentation des loyers.

Les recommandations ont été adoptées à la majorité lors de l'assemblée publique qui s'est tenue le 2 juin 2021. MM. Bouelle et Bottausci ont exprimé leur dissidence à la recommandation 6. MM. DeSousa et Guay ont manifesté leur dissidence aux recommandations 6 et 8.